

**COMPTE RENDU SUCCINT DE LA REUNION
DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 08 JUNI 2020**

Date de convocation :
02/06/2020

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents :

- ❖ Jusqu'au point n°9 : 18
- ❖ A partir du point n°10 : 19

Votants :

- ❖ Jusqu'au point n°9 : 19
- ❖ A partir du point n°10 : 20

L'an deux mille vingt, le 08 juin à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Edwige LAGOUGE, Sinclair VOURIOT, Laurent DELPECH, Roland HARLE, Patrick GUICHARD, Patrick MAILLARD, Denis MARCHAND, Christian ROBACHE (en visioconférence), Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Yann DUBOSC, Pascal LEROY, Laurent SIMON, Pierrette MUNIER, Frédéric NION, Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN, Thibaud GUILLEMET (en visioconférence à partir du point n°10), Tony SALVAGGIO, Mireille MUNCH.

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Jean TASSIN à Denis MARCHAND

ABSENTS EXCUSE :

Monsieur Jean-Marie JACQUEMIN, Thibaud GUILLEMET (jusqu'au point n°9)

Madame Christine GIBERT, non membre du bureau, est présente à cette assemblée

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte rendu du Bureau communautaire du 24 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

MODALITES TECHNIQUES DE TENUE DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES PENDANT L'ETAT D'URGENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **D'APPROUVER** les conditions pour l'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance;
- ❖ **DE CHARGER** le Président d'exécuter la présente délibération

CONVENTION AUTORISANT LA CAMG A ABONDER LE « FONDS DE RESILIENCE » DEFINI ET MIS EN PLACE PAR LA REGION ILE DE FRANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent ;
- ❖ **AUTORISE** le versement de la subvention (161 880 €) pour le financement du régime d'aide Fonds résilience.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- Approuver le compte de gestion 2019 du budget principal

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Approuver le compte administratif 2019 et ses annexes.

REPRISE DU RESULTAT 2019- BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ Accepter la reprise anticipée du résultat 2019 du budget principal en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	983 150,70 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 990 424,55 €
Couverture du besoin de financement (1068)	5 110 577,04 €

ACTUALISATION ET CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **VOTER** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1101 - REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE DE LAGNY SUR MARNE ET ST THIBAUT DES VIGNES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	1 388 628,75 €	500 000,00 €	5 098 243,28 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 390 000,00 €	4 006 726,20 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 390 000,00 €	4 006 726,20 €

PROGRAMME 1103 - REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 959 422,23 €	2 095 000,00 €	610 552,54 €	
DEPENSES PROPOSEES	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	330 000,00 €	520 337,78 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	330 000,00 €	520 337,78 €

PROGRAMME 1104 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE THORIGNY SUR MARNE - DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	2 036 500,00 €	1 022 643,89 €		- €
DEPENSES PROPOSEES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	1 270 299,55 €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	1 270 299,55 €	- €	- €

PROGRAMME 1105 - REHABILITATION DES BATIMENTS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	630 400,00 €	720 000,00 €	537 252,27 €	
DEPENSES PROPOSEES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	323 000,00 €	988 630,07 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	323 000,00 €	988 630,07 €	- €

PROGRAMME 1106 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES ACTUELLES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	310 300,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €
DEPENSES PROPOSEES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	93 800,00 €	684 000,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	93 800,00 €	684 000,00 €

	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	1 671 691,79 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	2 579 204,32 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 044 000,00 €	648 000,00 €	2 579 204,32 €	- €

PROGRAMME 1107 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE QUAI DE LA GOURDINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	381 000,00 €	3 471 400,10 €	3 471 400,10 €	
DEPENSES PROPOSEES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 516 000,00 €	5 774 546,41 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 516 000,00 €	5 774 546,41 €	- €

CRU DE 00/00/2020

PROGRAMME 1108 - MAISON DE SANTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	2 152 421,23 €	200 000,00 €		
DEPENSES PROPOSEES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	479 345,53 €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	479 345,53 €	- €	- €

PROGRAMME 1109 - POLE SOLIDAIRE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET +
DEPENSES ACTUELLES	520 000,00 €	139 426,25 €	370 000,00 €	10 573,75 €			
DEPENSES PROPOSEES	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	355 600,83 €		- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	355 600,83 €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1110 - RESEAUX EAUX PLUVIALES ET DECI

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024 ET +
DEPENSES ACTUELLES	2 500 000,00 €	494 800,00 €	505 200,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	2 500 000,00 €	348 798,99 €	312 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	839 201,01 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 500 000,00 €	348 798,99 €	312 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	839 201,01 €	- €

PROGRAMME 1111 - PÔLE MEDICAL DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES							
DEPENSES PROPOSEES	1 600 000,00 €	600 000,00 €	1 000 000,00 €			- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 600 000,00 €	600 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1112 - PLAN D'ACTION GEMAPI

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES							
DEPENSES PROPOSEES	1 365 000,00 €	363 000,00 €	500 000,00 €	502 000,00 €			
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 365 000,00 €	363 000,00 €	500 000,00 €	502 000,00 €	- €	- €	- €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXES FONCIERES 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **MAINTENIR** le taux de taxe d'habitation pour 2020 à 7,91 %
- **MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2020 à 0,886 %
- **MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2020 à 3,02 %
- **MAINTENIR** le taux de cotisation foncière économique pour 2020 à 28,81%

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **FIXER** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020 selon la répartition suivante :

BUSSY SAINT GEORGES	6,62%
BUSSY SAINT MARTIN	5,80%
CARNETIN	5,80%
CHALIFERT	5,80%
CHANTELOUP EN BRIE	5,88%
COLLÉGIEN	5,92%
CONCHES SUR GONDOIRE	5,92%
DAMP MART	5,80%
FERRIERES EN BRIE	5,35%
GOVERNES	5,80%

GUERMANTES	6,29%
JABLINES	5,80%
JOSSIGNY	5,80%
LAGNY SUR MARNE	6,33%
LESCHE	5,80%
MONTEVRAIN	7,14%
POMPONNE	5,92%
PONTCARRE	8,05%
SAINT THIBAUT DES VIGNES	5,96%
THORIGNY SUR MARNE	5,91%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **VALIDER** les subventions ci-dessus
- **AUTORISER** le Président à signer les conventions d'objectifs entre les entités et la Communauté d'agglomération
- **DELEGUER** au Bureau communautaire l'attribution de subventions aux associations dans la limite de la ligne « provisions » inscrite au budget

BUDGET PRIMITIF 2020 - PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ADOPTER** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT _ COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget assainissement et ses annexes.

REPRISE DU RESULTAT 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ACCEPTER** la reprise anticipée du résultat 2019 du budget assainissement en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	649 284,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	3 178 334,66 €
Couverture du besoin de financement (1068)	3 178 334,66 €

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ACTUALISER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 2000 comme suit :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2017 ACTUALISES	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
TOTAL ACTUEL DEPENSES	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 733 558,19 €	5 635 000,00 €	3 083 400,00 €	5 603 448,40 €
TOTAL REALISE TTC	8 662 920,65 €	8 662 920,65 €					
TOTAL RESTE A REALISER HT	24 232 979,35 €		4 177 572,76 €	5 733 558,19 €	5 512 885,28 €	4 200 000,00 €	4 608 963,12 €
TOTAL PROPOSE DEPENSES	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 733 558,19 €	5 512 885,28 €	4 200 000,00 €	4 608 963,12 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	32 895 900,00 €	8 662 920,65 €	4 177 572,76 €	5 733 558,19 €	5 512 885,28 €	4 200 000,00 €	4 608 963,12 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ADOPTER** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2020

BUDGET EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- Approuver le compte de gestion 2019 du budget eau potable

BUDGET EAU POTABLE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget eau potable et ses annexes.

REPRISE DU RESULTAT 2019 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ACCEPTER** la reprise du résultat 2019 du budget eau potable en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	281 168.32 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	161 413.48 €
Couverture du besoin de financement (1068)	458 523.77 €

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ACTUALISER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 3101 pour le budget eau potable comme suit :

PROGRAMME 3101 - PPI "EAU POTABLE"

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
PPI "2015-2019" HT actuel	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	964 394,80 €	- €	- €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	634 750,00 €	57 642,70 €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	634 750,00 €	57 642,70 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	634 750,00 €	57 642,70 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ADOPTER** le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2020

BUDGET FONCIER - COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget foncier

BUDGET FONCIER _ COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget foncier et ses annexes.

REPRISE DU RESULTAT 2019 - BUDGET FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ACCEPTER** la reprise du résultat 2019 du budget foncier en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	829 580.35 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0.00 €

BUDGET PRIMITIF 2020- FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- **ADOPTER** le budget primitif du budget foncier pour l'exercice 2020

GARANTIE D'EMPRUNT CONTRAT DE PRET CONTRACTE «LES FOYERS DE SEINE ET MARNE» POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA SITUES 69 RUE DE PARIS A POMPONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- **ACCORDER** la présente garantie d'emprunt en procédure simplifiée pour l'opération susmentionnée.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE A LA FOURNITURE ET LA POSE DE SIGNALÉTIQUE VERTICALES ET HORIZONTALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer ledit marché sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert sans minimum et avec un maximum annuel de 300 000 € HT, pour une durée de 12 mois, reconductible trois fois
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et toutes les pièces y afférentes,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX MISSIONS DE DESSIN, D'ETUDES TECHNIQUES ET PLANS DIVERS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer ledit marché sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert sans minimum et avec un maximum annuel de 100 000 € HT, pour une durée de 12 mois, reconductible trois fois
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et toutes les pièces y afférentes,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE AUX MISSIONS DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES (LOT 1) ET DES PRESTATIONS FONCIÈRES (LOT 2) DE GEOMETRE SUR TERRITOIRE DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** un marché public d'appel d'offres ouvert, à bons de commandes, dont les seuils minimum et maximum sont :
 - Lot n° 1 : prestations topographiques
 - Montant annuel minimum : sans
 - Montant annuel maximum : 150 000 €H.T.

Lot n° 2 : prestations foncières
Montant annuel minimum : sans
Montant annuel maximum : 150 000 €H.T.

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer lesdits marchés au terme de cette consultation.
- ❖ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA REALISATION D'UN POLE MEDICAL SITUE A DAMPMART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCER** une consultation en vue de recourir à un marché en procédure adaptée pour la réalisation d'un pôle médical à Dampmart.
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation ainsi que tous les documents y afférent,
- ❖ **DIRE** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

AVENANT N°4 AU LOT 1 DU MARCHE N°2016-07-44 LOCATIONS DE CARS AVEC CHAUFFEURS POUR LA PROLONGATION DU MARCHE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'avenant n°4 du lot 1 à l'accord cadre ayant pour objet la location de cars avec chauffeurs ;
- ❖ **AUTORISE** le Président ou un de ses représentants à signer tous les documents y afférent.

AVENANT N°5 AU LOT 2 DU MARCHE N°2016-07-44 LOCATIONS DE CARS AVEC CHAUFFEURS POUR LA PROLONGATION DU MARCHE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'avenant n°5 au lot 2 à l'accord cadre ayant pour objet la location de cars avec chauffeurs ;
- ❖ **AUTORISE** le Président ou un de ses représentants à signer tous les documents y afférent.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE A/CONCEPT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le projet de protocole transactionnel ci-joint ;
- ❖ **AUTORISER** le Président de Marne et Gondoire à signer ledit protocole transactionnel.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'EPF ILE DE FRANCE, LA COMMUNE DE COLLEGIEN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE - OPERATION RUE DE MELUN A COLLEGIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 de la convention tri partite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et la commune de Collégien, signée initialement le 19 mai 2015, et portant la durée de ladite convention au 30 juin 2021 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer le projet d'avenant n°1 de la convention tri partite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et la commune de Collégien, signée initialement le 19 mai 2015, ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette convention prolongée par voie d'avenant n°1.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE PASSERELLE AUTOROUTIERE MODES DOUX ENTRE LES COMMUNES DE FERRIERES-EN BRIE ET DE BUSSY-SAINT-GEORGES ET RACCORDEMENT AUX AMENAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la création d'une passerelle autoroutière pour les modes doux entre Ferrières-en-Brie et Pontcarré, ainsi que son raccordement aux aménagements existants;
- ❖ **ACCEPTE** de porter la maîtrise d'ouvrage de ces projets ;
- ❖ **AUTORISE** le Président ou un de ses représentants à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des organismes financeurs pour la réalisation de la passerelle modes doux entre Ferrières-en-Brie et Pontcarré (études et travaux) et son raccordement aux aménagements existants;
- ❖ **SOLLICITE** l'ensemble des subventions au taux maximum ;
- ❖ **AUTORISE** le représentant légal à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- ❖ **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions ;

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL : CREATION D'UN NOUVEAU PARCOURS POUR LES ADULTES DE PLUS DE 25 ANS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** la création du parcours adultes de plus de 25 ans
- ❖ **VALIDE** l'évolution de la grille tarifaire

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** le poste suivant au tableau des effectifs (temps d'emploi) :

Numéro de Poste	Libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité de travail (en H)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
455	Assistant(e) administratif(ve)	17:30	CULT ou ADMIN	B,C	Assistant de conservation principal de 1ère classe et de 2ème classe, assistante de conservation, adjoint du patrimoine principal de 1ère et 2ème classe, adjoint du patrimoine , Rédacteur Principal de 1ère ou 2ème classe, rédacteur, adjoint administratif Principal de 1ère et de 2ème classe, adjoint administratif	350	707

- ❖ **PERMET** que sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que ces emplois puissent être occupés par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans (article 3-2).
- ❖ **PERMET que** la rémunération de ces agents contractuels soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1er échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIT que** les crédits seront prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire – Chapitre 012

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

❖ **MODIFIE** ainsi que suit le tableau des effectifs (temps d'emploi) :

Poste	Libellé, fonctions poste ou emploi avant le 1 ^{er} juin 2020	Libellé, fonctions poste ou emploi à compter du 1 ^{er} juin 2020	Filière avant le 1 ^{er} juin 2020	Filière à compter du 1 ^{er} juin 2020	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste avant le 1 ^{er} juin 2020	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste à compter du 1 ^{er} juin 2020	IB début du grade le moins élevé / fin du grade le plus élevé avant le 1 ^{er} juin 2020	IB début du grade le moins élevé / fin du grade le plus élevé à compter du 1 ^{er} juin 2020
405	Délégué à la sécurité des systèmes d'information	Adjoint au Responsable des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	TECH	TECH / ADMIN	Technicien, technicien principal (classe 1 ou 2), Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, adjoint technique principal (classe 1 ou 2)	Technicien, technicien principal (classe 1 ou 2), Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, adjoint technique principal (classe 1 ou 2), Adjoint administratif, Adjoint administratif principal (classe 1 ou 2), Rédacteur, Rédacteur principal (classe 1 ou 2)	347/701	350/707

Poste	Libellé, fonctions poste ou emploi	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste avant le 1 ^{er} juin 2020	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste à compter du 1 ^{er} juin 2020	Catégorie du poste avant le 1 ^{er} juin 2020	Catégorie du poste à compter du 1 ^{er} juin 2020	IB début du grade le moins élevé / fin du grade le plus élevé avant le 1 ^{er} juin 2020	IB début du grade le moins élevé / fin du grade le plus élevé à compter du 1 ^{er} juin 2020
422	Coordinateur (rice) du réseau lecture publique	Conservateur en chef, conservateur, élève conservateur, bibliothécaire	Conservateur en chef, conservateur, élève conservateur, bibliothécaire, assistant de conservation, assistant de conservation (classe 1 et 2)	A	A, B	416 / 862	350 / 995

Poste	Libellé, fonctions poste ou emploi	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste actuel	Nouveau Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Catégorie du poste actuelle	Nouvelle Catégorie du poste	IB début du grade le moins élevé / fin du grade le plus élevé (actuel)	IB début du grade le moins élevé / fin du grade le plus élevé (nouveau)
333	Designer Graphiste	Attaché principal, attaché, rédacteur principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, rédacteur	Attaché principal, attaché, rédacteur principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, rédacteur, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif.	A, B	A, B, C	366 / 979	350 / 995

- ❖ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs

ACTUALISATION DU RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 04 mai 2020,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **RAPPELLE** que le régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE et CIA) est mis en place au sein de la CAMG
- ❖ **ANNULE ET REMPLACE** les décisions n°2016/114, 2017/150, 2017/224, 2017/225, 2019/018, 2019/083, 2019/118, 2019/118a
- ❖ **ETEND** le RIFSEEP (IFSE et CIA) au cadre d'emploi des ingénieurs,
- ❖ **DIT** que le grade concerné de la filière technique est le grade des ingénieurs territoriaux,
- ❖ **APPROUVE** les planchers et les plafonds ci-dessous

1. IFSE

1.1. Filière administrative

1.1.1. Cadre d'emploi des administrateurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	49 980 €	0 €	49 980 €
Groupe 2	Responsable de service	46 920 €	0 €	46 920 €

1.1.2. Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	36 210 €	0 €	36 210 €
Groupe 2	Directeur	32 130 €	0 €	32 130 €
Groupe 3	Responsable de service	25 500 €	0 €	25 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, responsable de mission, chargé d'étude, autres	20 400 €	0 €	20 400 €

1.1.3. Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	0 €	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'opérations, chargé de projet, chargé d'affaires, gestionnaire, technicien SI, chargé d'étude, régisseur	16 015 €	0 €	16 015 €
Groupe 3	Assistant	14 650 €	0 €	14 650 €

1.1.4. Cadre d'emploi des adjoints administratifs

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	11 340 €	0 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, agent d'accueil, gardiens, régisseur	10 800 €	0 €	10 800 €

1.1. Filière technique

1.2.1. Cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	57 120 €	0 €	57 120 €
Groupe 2	Responsable de service	49 980 €	0 €	49 980 €

1.2.1. Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	40 290 €	0 €	40 290 €
Groupe 2	Directeur, Responsable de service	35 700 €	0 €	35 700 €

Groupe 3	Adjoint au responsable de service, responsable de mission, chargé d'étude, autres	16 650 €	0 €	16 650 €
----------	---	----------	-----	----------

1.2.3.Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	19 660 €	0 €	19 660 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'opérations, chargé de projet, chargé d'affaires, gestionnaire, technicien SI, chargé d'étude, régisseur	17 930 €	0 €	17 930 €
Groupe 3	Assistant	16 480 €	0 €	16 480 €

1.2.4.Cadre d'emploi des agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	11 340 €	0 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, agent d'accueil, gardiens, régisseur	10 800 €	0 €	10 800 €

1.3.Filière culturelle

1.3.1.Cadre d'emplois des Conservateurs territoriaux de bibliothèques

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	DGAS	34 000 €	0 €	34 000 €
Groupe 2	Responsable de service	31 450 €	0 €	31 450 €
Groupe 3	Autres Agents	29 750 €	0 €	29 750 €

1.3.1.Cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	Responsable de service	29 750 €	0 €	29 750 €

Groupe 2	Adjoint au responsable de service, Fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'études et autres	27 200 €	0 €	27 200 €
----------	---	----------	-----	----------

1.3.1. Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	Responsable de service	29 750 €	0 €	29 750 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission ou d'études	27 200 €	0 €	27 200 €

1.3.1. Cadre d'emploi des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	16 720 €	0 €	16 720 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, accueil, régisseur, responsable de secteur	14 960 €	0 €	14 960 €

1.3.1. Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	11 340 €	0 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, accueil, régisseur, responsable de secteur	10 800 €	0 €	10 800 €

1.3. Filière animation

1.3.1. Cadre d'emploi des animateurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	0 €	17 480 €

Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'opérations, chargé de projet, chargé d'affaires, gestionnaire, technicien SI, chargé d'étude, régisseur	16 015 €	0 €	16 015 €
Groupe 3	Assistant	14 650 €	0 €	14 650 €

1.3.1.Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	11 340 €	0 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, agent d'accueil, gardiens, régisseur	10 800 €	0 €	10 800 €

1.3.Filière sportive

1.3.1.Conseillers territoriaux des APS

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	Responsable de service	25 500 €	0 €	25 500 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, Fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'études et autres	20 400 €	0 €	20 400 €

1.3.1.Educateurs territoriaux des APS

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	17 480 €	0 €	17 480 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, accueil, régisseur, responsable de secteur	16 015 €	0 €	16 015 €
Groupe 3	Autres agents	14 650 €	0 €	14 650 €

1.3.1. Opérateurs territoriaux des APS

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel IFSE	Plancher annuel CAMG IFSE	Plafond annuel CAMG IFSE
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	11 340 €	0 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, accueil, régisseur, responsable de secteur	10 800 €	0 €	10 800 €

2. CIA

2.1. Filière administrative

2.1.1. Cadre d'emploi des administrateurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	8 820 €	0 €	8 820 €
Groupe 2	Responsable de service	8 280 €	0 €	8 280 €

2.1.2. Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	6 390 €	0 €	6 390 €
Groupe 2	Directeur	5 670 €	0 €	5 670 €
Groupe 3	Responsable de service	4 500 €	0 €	4 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, responsable de mission, chargé d'étude, autres	3 600 €	0 €	3 600 €

2.1.3. Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €	0 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'opérations, chargé de projet, chargé d'affaires, gestionnaire, technicien SI, chargé d'étude, régisseur	2 185 €	0 €	2 185 €
Groupe 3	Assistant	1 995 €	0 €	1 995 €

2.1.4.Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	1 260 €	0 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, agent d'accueil, gardiens, régisseur	1 200 €	0 €	1 200 €

2.2. Filière technique

2.2.1.Cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	10 080 €	0 €	10 080 €
Groupe 2	Responsable de service	8 820 €	0 €	8 820 €

2.2.2.Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGS, DGA	7 110 €	0 €	7 110 €
Groupe 2	Directeur, Responsable de service	6 300 €	0 €	6 300 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, responsable de mission, chargé d'étude, autres	4 860 €	0 €	4 860 €

2.2.3.Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	2 680 €	0 €	2 680 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'opérations, chargé de projet, chargé d'affaires, gestionnaire, technicien SI, chargé d'étude, régisseur	2 445 €	0 €	2 445 €
Groupe 3	Assistant	2 245 €	0 €	2 245 €

2.2.4.Cadre d'emploi des agents de maitrise et adjoints techniques territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	1 260 €	0 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, agent d'accueil, gardiens, régisseur	1 200 €	0 €	1 200 €

2.3.Filière culturelle

2.3.1.Cadre d'emplois des Conservateurs territoriaux de bibliothèques

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	DGAS	6 000 €	0 €	6 000 €
Groupe 2	Responsable de service	5 550 €	0 €	5 550 €
Groupe 3	Autres Agents	5 250 €	0 €	5 250 €

2.3.2.Cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	5 250 €	0 €	5 250 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, Fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'études et autres	4 800 €	0 €	4 800 €

2.3.3.Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	5 250 €	0 €	5 250 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission ou d'études	4 800 €	0 €	4 800 €

2.3.4. Cadre d'emploi des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	2 280 €	0 €	2 280 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, accueil, régisseur, responsable de secteur	2 040 €	0 €	2 040 €

2.3.5. Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafond Annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	1 260 €	0 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, accueil, régisseur, responsable de secteur	1 200 €	0 €	1 200 €

2.4. Filière animation

2.4.1. Cadre d'emploi des animateurs territoriaux

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €	0 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'opérations, chargé de projet, chargé d'affaires, gestionnaire, technicien SI, chargé d'étude, régisseur	2 185 €	0 €	2 185 €
Groupe 3	Assistant	1 995 €	0 €	1 995 €

2.4.2. Cadre d'emploi des adjoints d'animation

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	1 260 €	0 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, agent d'accueil, gardiens, régisseur	1 200 €	0 €	1 200 €

2.5.Filière sportive

2.5.1.Conseillers territoriaux des APS

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	4 500 €	0 €	4 500 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, Fonction de pilotage ou de coordination, chargé d'études et autres	3 600 €	0 €	3 600 €

2.5.2.Educateurs territoriaux des APS

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €	0 €	2 380 €
Groupe 2	Responsable de service, gestionnaire, assistant de direction	2 185 €	0 €	2 185 €
Groupe 3	Autres agents	1 995 €	0 €	1 995 €

1.1.1.Opérateurs territoriaux des APS

Groupe de fonctions	Emploi ou fonctions exercées	Plafond annuel	Plancher annuel CAMG	Plafond annuel CAMG
Groupe 1	Responsable de service, Gestionnaire, Assistant de Direction	1 260 €	0 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, assistant, accueil, régisseur, Responsable de secteur	1 200 €	0 €	1 200 €

❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à sa mise en place.

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H45